

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01739

Numéro SIREN : 642 010 045

Nom ou dénomination : CONSTANTIN ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2019 sous le numéro de dépôt 30959

**CONSTANTIN ASSOCIES**

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 831 300 euros

Siège social : 6 place de la Pyramide – 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

642 010 045 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 11 OCTOBRE 2018

EXTRAIT

L'an deux mil dix-huit, le onze octobre, à 14 heures 15, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social de la Société, sis au 6 place de la Pyramide – 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- .....
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration sous condition suspensive,
  - Renouvellement du mandat du Directeur Général sous condition suspensive,
  - Pouvoir en vue des formalités
- .....

SONT PRESENTS

Monsieur Brice CHASLES, Administrateur,  
Monsieur Sami RAHAL, Administrateur.

EST ABSENT

Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Le cabinet COGEP AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué, est absent et excusé.

Messieurs Jean-Baptiste BENAC et Serge RAHEM, représentant le Comité Social et Economique, dûment convoqués, sont absents excusés.

En l'absence de Monsieur Frédéric MOULIN, Président du Conseil d'Administration, la séance est présidée par Monsieur Sami RAHAL.

Le Président de séance constate que la majorité des Administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

5

---

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président de séance rappelle au Conseil que Monsieur Frédéric MOULIN a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur et qu'en conséquence il convient de statuer sur son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, d'ores et déjà, à l'unanimité, et sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, de renouveler en qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Frédéric MOULIN pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2022, étant souligné qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ces fonctions.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président de séance rappelle au Conseil que Monsieur Jean-Paul SEURET a été nommé en qualité de Directeur Général pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat du Président du Conseil d'Administration et qu'en conséquence il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement.

Puis, il propose que Monsieur Jean-Paul SEURET soit reconduit dans ses fonctions pour une durée de quatre ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'ores et déjà, à l'unanimité et sous la condition suspensive du renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric MOULIN par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, de renouveler en qualité de Directeur Général, Monsieur Jean-Paul SEURET, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2022, étant souligné qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ces fonctions.

---

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil d'Administration délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

---

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 11 octobre 2018.

Le Président du Conseil d'Administration.



**CONSTANTIN ASSOCIES**

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 831 300 euros

Siège social : 6 place de la Pyramide - 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

642 010 045 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

DU 14 NOVEMBRE 2018

EXTRAIT

L'an deux mil dix-huit, le quatorze novembre, à 14 heures 45, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire au siège social, sis 6 place de la Pyramide - 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Frédéric MOULIN, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Jean-Paul SEGURET, Actionnaire présent et acceptant, est appelé comme Scrutateur.

Monsieur François DESTOMBES est désigné Secrétaire de séance.

Le cabinet COGEP AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, et Messieurs Jean-Baptiste BENAC et Serge RAHEM, représentant le Comité Social et Economique, dûment convoqués, sont absents excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre d'actions ayant droit de vote requis par la Loi et les Statuts et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- la copie des lettres de convocation des représentants du Comité Social et Economique,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les Rapports du Commissaire aux Comptes,

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2018,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

- .....
- Renouvellement de mandats d'Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur,
  - Ratification du transfert du siège social de la Société,

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

- .....
- Pouvoirs en vue des formalités,
  - Questions diverses.

Le Président présente au Conseil d'Administration le Rapport de Gestion. Puis lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à échéance des mandats d'Administrateur de Messieurs Frédéric MOULIN, Sami RAHAL et Brice CHASLES ainsi que du souhait de ce dernier de ne pas être renouvelé dans ses fonctions et, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de :

- renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Frédéric MOULIN et Sami RAHAL, et
- nommer Redouane BELLEFQIH, demeurant 3 rue Paul Valéry – 75116 PARIS, en qualité de nouvel Administrateur,

Et ce, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de ratifier le transfert de siège social de la Société, au 6 place de la Pyramide – 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX, décidé par le Conseil d'Administration le 14 mai 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

.....

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 14 novembre 2018.

Le Président du Conseil d'Administration

